

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année.... 12s-6d.
 six mois.... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.

A Montréal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, eccl,
 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Stanislas Drapeau, IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-des-
 sous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-des-
 sous..... 3s-6d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPEAU,
 Rue Ste. Famille, côté
 De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Lundi, 6 Novembre, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry No. 14. }

Ephémérides.

[POUR LE 6 NOVEMBRE.]

1584.—Etablissement du chapitre de Québec. Mgr. de Laval appelé en France, par suite des démêlés qu'il avait avec le gouverneur du Canada au sujet de la traite de l'eau-de-vie, en profita pour demander au roi Louis XIV la fondation d'un évêché, et par conséquent d'un chapitre à Québec. Le roi lui accorda sa demande.

JOURNAL RELIGIEUX.

Caractères du Protestantisme.

(PREMIER ARTICLE.)

La réformation est l'événement le plus important du seizième siècle; elle ouvre les siècles modernes, et les sépare du siècle indéterminé qui suivit la disparition du moyen âge.

Jusqu'alors on avait souvent vu des hérésies dans l'Eglise latine, mais peu durables, elles n'avaient jamais altéré l'ordre politique. Le protestantisme devint, dès son origine, une affaire d'Etat, et divisa sans retour la cité. Les métamorphoses opérées dans les lois et dans les mœurs, doivent nécessairement amener des changements dans la religion; il était impossible que l'extérieur de l'édifice changeât sans que les bases mêmes de cet édifice ne fussent ébranlées.

La réformation révéilla les idées de l'antique égalité, porta l'homme à s'enquérir, à chercher, à apprendre. Ce fut, à proprement parler, la vérité philosophique qui, revêtue d'une forme chrétienne, attaqua la vérité religieuse. La réformation servit puissamment à transformer une société toute militaire en une société civile et industrielle; ce bien est immense, mais ce bien a été mêlé de beaucoup de mal, et l'impartialité historique ne permet pas de le taire.

Le christianisme commença chez les hommes par les classes plébéiennes, pauvres et ignorantes. Jésus-Christ appela les petits, et ils allèrent à leur maître. La foi monta peu à peu dans les hauts rangs,

et s'assit enfin sur le trône impérial. Le christianisme était alors catholique ou universel; la religion, dite catholique, partit d'en bas pour arriver aux sommités sociales: nous avons vu que la papauté n'était que le tribunal des peuples, lorsque l'âge politique du christianisme fut arrivé.

Le protestantisme suivit une route opposée: il s'introduisit par la tête du corps politique, par les princes et les nobles, par les prêtres et les magistrats, par les savants et les gens de lettres, et il descendit lentement dans les conditions inférieures; les deux empreintes et ces deux origines sont restées distinctes dans les deux communions.

La communion réformée n'a jamais été aussi populaire que le culte catholique; de race princière et patricienne, elle ne sympathisa pas avec la foule. Equitable et moral, le protestantisme est exact dans ses devoirs, mais sa bonté tient plus de la raison que de la tendresse. Il vélite celui qui est nu, mais il ne le réchauffe pas dans son sein; il ouvre des asiles à la misère, mais il ne vit pas et ne pleure pas avec elle dans ses réduits les plus abjects; il soulage l'infortune, mais il n'y compatit pas.

Le moine et le curé sont les compagnons du pauvre: pauvres comme lui, ils ont pour leurs compagnons les entrailles de Jésus-Christ; les haillons, la paille, les plaies, les cachots, ne leur inspirent ni dégoût, ni répugnance; la charité en a parfumé l'indigence et le malheur. Le prêtre catholique est le successeur des douze hommes du peuple qui prêchèrent Jésus-Christ ressuscité; il bénit le corps du mendiant expiré, comme la dépouille sacrée d'un être aimé de Dieu, et ressuscité à l'éternelle vie. Le pasteur protestant abandonne le nécessaire sur son lit de mort; pour lui les tombeaux ne sont point une religion, car il ne croit pas à ces lieux expiatoires où les prières d'un ami vont délivrer une âme souffrante; dans ce monde il ne se précipite point au milieu du feu, de la peste; il garde pour sa famille particu-

Rome prodigue à la grande famille humaine.

Sous le rapport religieux, la réformation conduit insensiblement à l'indifférence ou à l'absence complète de foi; la raison en est que l'indépendance de l'esprit aboutit à deux abîmes: le doute ou l'incrédulité.

Et par une réaction naturelle, la réformation, en se montrant au monde, ressuscita le fanatisme catholique qui s'éteignait: elle pourrait donc être accusée d'avoir été la cause indirecte des horreurs de la Saint-Barthélemy, des fureurs de la Ligue, de l'assassinat de Henri IV, des massacres d'Irlande, de la révocation de l'Edit de Nantes et des dragonnades. Le protestantisme cria à l'intolérance de Rome, tout en égorgeant les catholiques en France, en jetant au vent les cendres des morts, en allumant les bûchers de Sirveu à Genève, en se souillant des violences de Munster, en dictant les lois atroces qui ont accablé les Irlandais, à peine aujourd'hui délivrés, après deux siècles d'oppression.

Que prétendait la réformation relativement au dogme et à la discipline? Elle pensait bien raisonner en niant quelques mystères de la foi catholique, en même temps qu'elle en retenait d'autres tout aussi difficiles à comprendre. Elle attaqua les abus de la cour de Rome. Mais ces abus ne se seraient-ils pas détruits par le progrès de la civilisation? Ne s'élevait-on pas de toutes parts, et depuis longtemps, contre ces abus? Erasme, Rabelais et tant d'autres, ne commençaient-ils pas à remarquer et à faire sentir, sans le secours de Luther, les vices que le pouvoir non contrôlé et la grossièreté du moyen âge avaient introduits dans l'Eglise? Les rois n'avaient-ils pas tenté le joug des papes? Le long schisme du quatorzième siècle n'avait-il pas attiré les yeux même de la foule sur l'ambition du gouvernement pontifical? Les magistrats ne faisaient-ils pas sacrer et brûler les bulles?

La Réformation, pénétrée de l'esprit de son fondateur, moins envieux et barbare,

se déclara ennemie des arts. En retranchant l'imagination des facultés de l'homme, elle coupa les ailes au génie et le mit à pied. Elle éclata au sujet de quelques amonnes destinées à élever au monde chrétien la basilique de Saint-Pierre : les Grecs auraient-ils refusé les secours demandés à leur piété pour bâtir un temple à Minerve ?

Si la Réformation, à son origine, eût obtenu un plein succès, elle aurait établi, du moins pendant quelque temps, une autre espèce de barbarie, traitant de superstition la pompe des autels, d'idolâtrie les chefs-d'œuvre de la sculpture, de l'architecture et de la peinture, elle tendait à faire disparaître la haute éloquence et la grande poésie, à détériorer le goût par la répudiation des modèles, à introduire quelque chose de sec, de froid, de pointilleux dans l'esprit, à substituer une société guidée et toute matérielle à une société aisée et tout intellectuelle, à mettre les machines et le mouvement d'une roue en place des mains et d'une opération mentale. Ces vérités se confirment par l'observation d'un fait.

Dans les diverses branches de la religion réformée, cette communion s'est plus ou moins rapprochée du beau, selon qu'elle s'est plus ou moins éloignée de la religion catholique. En Angleterre, où la hiérarchie ecclésiastique s'est maintenue, les lettres ont eu leur siècle classique. Le luthéranisme conserve des étincelles d'imagination que cherche à éteindre le calvinisme, et ainsi de suite en descendant jusqu'au quaker, qui voudrait réduire la vie sociale à la grossièreté des manières et à la pratique des métiers.

Shakespeare, selon toutes les probabilités, était catholique ; Milton a visiblement imité quelques parties des poèmes de Saint-Avite et de Masenius ; Klopstock a emprunté la plupart des croyances romaines. De nos jours, en Allemagne, la haute imagination ne s'est manifestée que quand l'esprit du protestantisme s'est affaibli et dénaturé. Les Goëthe et les Schiller ont retrouvé leur génie en traitant des sujets catholiques ; Rousseau et madame de Staël font une illustre exception à la règle ; mais étaient-ils protestants à la manière des premiers disciples de Calvin ? C'est à Rome que les peintres, les architectes et les sculpteurs des cultes dissidents viennent aujourd'hui chercher des inspirations que la tolérance universelle leur permet de recueillir. L'Europe, que dis-je ? le monde est couvert de monuments de la religion catholique. On lui doit cette architecture gothique, qui rivalise par les détails, et qui efface par la grandeur, les monuments de la Grèce. Il y a trois siècles

que le protestantisme est né ; il est puissant en Allemagne, en Amérique ; il est pratiqué par des millions d'hommes : qu'a-t-il élevé ? Il vous montrera les ruines qu'il a faites, parmi lesquelles il a planté quelques jardins ou établi quelques manufactures. Rebelle à l'autorité des traditions, à l'expérience des âges, à l'antique sagesse des vieillards, le protestantisme se détacha du passé pour planter une société sans racines. Avouant pour père un moine allemand du seizième siècle, le réformé renonça à la magnifique généalogie qui fait remonter le catholique, par une suite de saints et de grands hommes, jusqu'à Jésus-Christ, de là jusqu'aux patriarches et au berceau de l'univers. Le siècle protestant dénia, à sa première heure, toute parenté avec le siècle de ce Léon, protecteur du monde civilisé contre Attila, et avec le siècle de cet autre Léon qui, mettant fin au monde barbare, embellit la société lorsqu'il n'était plus nécessaire de la défendre.

Vicomte de CHATEAUBRIAND.

(A continuer.)

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LE DOCTEUR BOUSSEAU.

IV.

UNE DOUCHE.

(Suite et fin.)

Cathelineau se dirigea vers le village de la Poitevinière. Partout, sur son passage, il fit sonner le tocsin ; les paroisses envoyaient leurs populations en masse se joindre aux royalistes ; avant le milieu du jour, Cathelineau se trouvait à la tête de six cents hommes.

Nulle part encore la petite armée n'avait trouvé de résistance ; il était cinq heures du soir ; le soleil cachait déjà la moitié de son disque à l'horizon ; au sommet d'une colline de difficile accès se montra le château de La Jallais. Le drapeau tricolore qui flotait sur les murailles annonçait enfin une place ennemie.

« La nuit vient, dit Cathelineau : voici un gîte ; en avant ! »

La garnison du château était nombreuse et bien armée ; elle vit les nouveaux arrivants gravir la colline au pas de course avec une sorte de surprise méprisante.

« Ce ne sera pas ici comme à Saint-Florent, dit le major Baulon, notre ancienne connaissance ; à présent, nous savons les allures de ces drôles. Pointez juste et visez comme il faut... Feu ! »

Les Vendéens arrivaient au haut de la colline ; la décharge, habilement dirigée, eut un effet terrible : les arcaillants, épou-

vantés, lâchèrent pied en désordre au milieu des huées des assiégés. Un seul, parmi les Vendéens, était resté ferme à son poste : c'était Cathelineau. A sa voix, Jacques revint le premier, puis toute la troupe. Mais cette hésitation, promptement réprimée, eut un effet fatal : ici, comme en maintes rencontres, les paysans perdirent tout le fruit de leur première attaque, en donnant aux soldats de la République le temps de recharger leurs armes. La seconde décharge faillit mettre de nouveau le trouble dans la petite armée : mais Jacques éleva la croix, et poussa le cri de ralliement, désormais connu des deux partis.

« Dieu et le Roi ! »

Les Vendéens se ruèrent aussitôt à coups de hache sur une des portes du château.

Les bleus, chassés de Saint-Florent, s'étaient enfermés au château de La Jallais. C'étaient le major Baulon et sa troupe qui se trouvaient ainsi pour la troisième fois en présence des Vendéens. Il se défendit avec courage, mais Cathelineau semblait avoir fait passer sa vaillance dans l'âme de chacun de ses soldats. Il se précipitèrent par l'ouverture que leur laissa la porte brisée ; une fois entrés, tout obstacle disparut devant leur fougueuse attaque. La croix fut plantée de la main de Jacques au plus haut du rempart, avant que la nuit fût tout à fait venue.

Ce n'étaient plus ici des enfants braves, mais irrésistibles. On peut dire que Cathelineau savait la guerre d'instinct. Quand les ennemis eurent évacué le château, toutes les précautions furent prises ; puis, l'appel ayant été fait, le général rassembla sa troupe dans un préau découvert, afin de rendre grâce à Dieu.

« Mes enfants, dit-il, remerciez celui qui nous a donné la victoire ! »

— Permettez, citoyens, dit une voix faible à quelque distance ; quel'un, parmi vous, ne serait-il pas médecin ? »

Tous se retournèrent avec surprise. Dans un coin du préau s'élevait un échafaudage dont l'obscurité empêchait de distinguer la forme et la destination. Cathelineau saisit une lanterne allumée et s'avança dans la direction de la voix.

« Qui est là ? demanda-t-il. »

— C'est moi, citoyen, le docteur Bousseau, répondit celui-ci avec le plus grand calme. Les maladroités n'ont pas même su me guillotiner comme il convient. »

La lumière de la lanterne, tombant sur l'échafaudage, montra en effet une guillotine, dont le triangle sanglant restait engagé dans le cou du malheureux docteur. Celui-ci, cloué à l'appareil, demeurait immobile, et roulait à droite et à gauche ses yeux brillants et secrets.

Au nom de Bousseau, Jacques s'était élançé ; il allait porter sa main sur le triangle.

— Mon jeune ami, vous allez me tuer, dit le docteur ; et, en vérité, je ne vous en saurais pas trop mauvais gré, car mon rôle actif me pèse au dernier point... Soulevez ce morceau d'acier avec précaution.... Les niais, sur ma parole, n'ont su toucher aucune des parties vitales.... Attendez ! un faux mouvement pourrait compléter leur ouvrage.... Là ! ”

Le docteur, débarrassé, se releva ; des flots de sang coulaient de sa blessure.

— Comme vous voyez, dit-il à Jacques, ils ne guillotinent pas mieux qu'ils ne fusillent.... Il ne faudrait pas s'y fier pourtant ! ce n'est pas la bonne volonté qui leur manque.

— Il faut secourir cet homme ! dit Cathelineau.

— Je pense vous avoir vu quelque part, villageois, reprit le docteur. Ah ! je me souviens ; ce fut à Beaupréau. Je ne m'étais pas trompé ; j'avais pronostiqué que vous seriez pour la Convention un rude adversaire.... A ce propos, je vous engage à ne plus lancer vos semblables du haut d'un échafaudage sur le pavé ; cela peut occasionner des fractures graves. ”

Quelques Vendéens, qui s'étaient détachés, revinrent avec une civière ; avant de prendre place, le docteur voulut examiner la guillotine et voir pourquoi il n'avait point eu la tête tranchée. Cet examen fait à sa satisfaction, il s'étendit sur la civière et se laissa mettre au lit. Ce fut lui qui ordonna minutieusement tous les détails de son pansement, avec autant de tranquillité que s'il eût été question d'un autre.

Nous croyons devoir au lecteur une courte explication touchant ce supplice du citoyen docteur, ordonné par ses frères en croyance.

En quittant Saint-Florent, il avait pris sa course, craignant que les Vendéens, fureux d'avoir perdu un prisonnier de son importance, ne se missent à sa poursuite. Arrivé à Châlonne, il trouva la ville plongée dans le sommeil. Le mépris que les paysans insurgés avaient témoigné pour son éloquence l'avait piqué au vif, et lui donnait en ce moment une ardeur extraordinaire ; il jeta dans sa mémoire, comme les anciens faisaient dans un casque, et les modernes avec un simple chapeau, les noms des différentes villes voisines. Dans ce tirage au sort, le premier nom qui sortit fut celui de La Jallais. Le citoyen docteur, sans se donner le temps de prendre haleine dévora la distance qui le séparait de cette place, se fit reconnaître et fut introduit. Il faisait alors grand jour. Bousseau dut

être étrangement surpris de l'accueil qu'il reçut à ce terme de sa pérégrination nocturne. A son salut et fraternité ! le major Baulon répondit par un impertinent haussement d'épaules ; les officiers inférieurs murmurèrent quelques mots peu flatteurs ; les sous-officiers prononcèrent tout haut ce que murmuraient leurs chefs ; les soldats hurlèrent ce que prononçaient les sergents, fourriers et caporaux : en définitive, le mot dans toutes les bouches était le même, et il était terrible, écrasant. On avait dit : SUSPECT !

Le citoyen Bousseau bondit comme un jeune coursier de race au premier coup d'éperon ; il se récria. On lui répondit en l'arrêtant au nom de la République une, etc. Il courba la tête et employa le peu d'instant qui séparèrent l'accusation du jugement à minuter une superbe défense que nous ne mettrons point sous les yeux du lecteur : ceci, par pur esprit de parti, ne voulant point donner à l'univers une trop haute idée de l'éloquence révolutionnaire. La défense de Bousseau, si charmante qu'elle fût, ne trouva point grâce devant ses juges. Celui qui faisait l'office d'accusateur public fulmina contre l'infortuné médecin douze chefs, parmi lesquels brillaient en première ligne : 1o. l'opposition qu'il faisait hautement aux actes de la Convention ; 2o. les paroles miséricordieuses qu'il avait prononcées lors de la condamnation du bandit (Jacques) ; 3o. les secours qu'il avait portés au dit buveur de sang, et l'évasion qui s'en était suivie ; 5o. le retour de lui, Bousseau, sain et sauf, après avoir été entre les mains des révoltés.

Raisonnablement, en fallait-il davantage ? Bousseau avait été militairement jugé : comme il réclamait le bénéfice de sa position civile, on lui fit grâce de la fusillade. Dans la cour de La Jallais se trouvait une guillotine.—Il s'en trouvait partout.—Le docteur y fut installé ; deux hommes de bonne volonté firent l'office de bourreau, et tout devait être dit. Mais ce n'est pas un métier sans difficulté que celui d'exécuteur ; en outre, la guillotine était rouillée, non faute de service, mais par la raison contraire. Après cinq ou six essais inutiles, on coupa le quart du cou du citoyen Bousseau ; il se trouva que les Vendéens enfoncèrent la porte du château de La Jallais au moment où le septième essai allait être tenté. Ce concours de circonstances fit que le citoyen Bousseau garda sa véritable entière.

Nous nous serions complètement fourvoyé dans notre esquisse, si le lecteur pouvait croire que cet événement dût influencer en rien sur la foi républicaine du docteur. Il distinguait, nous l'avons vu, les choses

et les hommes, le principe et les résultats. Sa décollation fut seulement pour lui une nouvelle preuve que la révolution, fille de ses œuvres à lui, avait fait fausse route, à partir de sa sublime origine. Il ne s'agissait que de la rendre à sa véritable direction.

En attendant qu'il pût se livrer à ce soin, le pauvre homme souffrait horriblement de sa blessure. Les appareils, incomplets et posés à la hâte, restaient inefficaces ; le sang coulait toujours. Par bonheur, l'abbé Saulnier qui suivait à une lieue de distance le gros de l'armée, avec quelques vieillards, arriva en ce moment. Tout s'organisa ; comme on voit, les insurgés avaient déjà leur ambulance. Les prêtres des campagnes, appelés journellement à secourir des malades, possèdent presque tous certaines connaissances médicales ; l'abbé Saulnier était de ce nombre. Il s'empressa de régulariser le pansement de Bousseau, et s'établit près de son lit, afin de lui porter tous les secours qui pouvaient nécessiter son état. Le fer de la guillotine n'avait offensé aucun organe essentiel ; une fois la perte de sang arrêtée, le docteur se retourna sur son oreiller et s'endormit d'un paisible sommeil.

Les Vendéens, pendant cela, faisaient l'inventaire de leurs conquêtes. Il y avait à La Jallais une nombreuse artillerie ; les insurgés saluèrent surtout, avec de véritables transports, la découverte d'une pièce de huit fleurdelisée, qu'ils baptisèrent le *Missionnaire* et qui, depuis, partagea avec la fameuse *Marie-Jeanne*, leurs vons idolâtres et leur superstitieux amour. Plus heureux que leurs frères de Saint-Florent, ils trouvèrent aussi à La Jallais une partie du mobilier de l'église de Châlonne : la croix, les encensoirs et quelques vases sacrés. Nous devons dire, pour excuser le peu d'empressement des républicains à fondre ces saints ustensiles, que l'église de Châlonne était pauvre et ne possédait que du cuivre argenté.

Vers une heure de la nuit, le docteur s'éveilla ; il se sentit fort, presque dispos. Ayant jeté son regard autour de la chambre, il vit le bon prêtre qui priait assis près de son lit.

— Citoyen, lui dit-il, je suis touché de vos soins. Bion que vous portiez le costume d'un laboureur, je soupçonne que vous êtes le pontife de quelque ci-devant paroisse des environs. J'en suis fâché pour vous, citoyen ; votre visage annonce la bienfaisance et la franchise ; vous semblez fait pour un métier plus honnête. ”

Le prêtre s'inclina en souriant.

— Et, dites-moi, poursuivit Bousseau, pensez-vous que votre commission martiale,

me fasse languir longtemps ?

— Votre blessure seule empêche d'être libre, monsieur, répondit l'abbé Saulnier.

Le docteur jeta sur lui un regard de défiance.

— Le bout de l'oreille du *calotin* perce toujours ! murmura-t-il. La vérité leur brûle la langue.... Ainsi, continua-t-il, vous ne faites pas de prisonniers ?

— Non.

— A quoi bon vous battre alors ?

— Le temps viendra je le crains, dit le prêtre d'une voix triste et grave, où la guerre prendra ce caractère d'acharnement qui s'attache aux discordes civiles. La meurtre occasionnera de fatales représailles. Jusqu'ici nous avons été vainqueurs ; nous n'avons point de carnages à venger. Je vous l'ai dit, monsieur, vous êtes libre.

— Allons, citoyen, vous me traitez en enfant malade, s'écria le docteur en riant. Cessez ce jeu et dites-moi franchement : dois-je être fusillé demain !

— A mon tour, je vous demanderai : à quoi bon ?

— A quoi bon ! dit le médecin avec surprise ; à quoi bon ! Citoyen pontife, cette question est un non-sens. Ne savez-vous pas que je suis le docteur Bousseau ?

L'abbé Saulnier ne répondit point. Quelques instants de silence suivirent, puis Bousseau s'écria tout à coup d'une voix irritée :

— Prétendrait-on me traiter en homme sans importance, par hasard !

Le prêtre fit un geste de pitié. Nonobstant, guidé par son ardente charité, il renferma en lui-même son mépris et développa en peu de mots les principes de l'insurrection vendéenne.

— C'est beau, mais c'est invraisemblable, dit le docteur. Qui peut donner à l'homme tant de mansuétude et tant de vaillance à la fois ? l'ardeur exclut la clémence.

— La religion, dit le prêtre, répondant à la question, sans prendre la peine de réfuter le sophisme.

Le docteur haussa les épaules.

— C'est un mot ! prononça-t-il avec dédain.

L'abbé Saulnier était un modeste serviteur de Dieu, habitué à prêcher les vérités évangéliques à des cœurs simples comme le sien, et tout disposés à croire aveuglément à sa parole ; ici, se présentait un incrédule à convaincre ; le pauvre prêtre, timide et plein de défiance de soi, hésita d'abord à se charger de cette œuvre, qui lui sembla au dessus de ses forces. Il parla enfin, son sujet l'inspira ; il fut éloquent. Le docteur, qui l'avait attentivement écou-

té, accueillit la conclusion du prêtre par un sourire de condescendance.

— Tout cela est vrai, dit-il, mais, citoyen pontife, vous avez puisé largement dans ma doctrine.

— Votre doctrine ?... répéta l'abbé Saulnier avec étonnement.

— Oui, citoyen, ma doctrine, ma propre doctrine ; le fruit de mes veilles et de mes travaux, la doctrine qu'ont pillée avant vous l'auteur du *Contrat Social* et tant d'autres....

— Mais, objecta le prêtre, Jésus-Christ, dont je vous ai seulement paraphrasé la sublime parole, a dit ces vérités il y a dix-sept siècles !

Bousseau couvrit son interlocuteur d'un regard plein de compassion.

— Jésus-Christ ! dit-il en souriant, c'est un mythe !... S'il exista jamais, contre apparence, je dois reconnaître que c'était un esprit ingénieux, subtil, mais sans profondeur. Ecoutez ma doctrine à moi, et convertissez-vous, citoyen pontife. Je vais vous expliquer le *principe* !

Le docteur, changeant de ton aussitôt, donna à sa voix l'inflexion lente et monotone qu'il affectait dans les grandes circonstances. Il amalgama dans un interminable discours des phrases de Bousseau, de d'Alembert, d'Hévélius et de tous les génies encyclopédiques. A ces bribes, il joignit, ce qui fut plus déplorable encore, des morceaux de son cru : le tout forma un corps de doctrine que pouvait seul avoir élaboré un cerveau possédé d'une incurable folie. A mesure qu'il avançait dans sa harangue, son geste devenait plus animé, son débit plus triomphant ; il semblait jouir de l'effet produit par son éloquence sur un auditoire imaginaire. Le prêtre l'écouta d'abord avec une scrupuleuse attention, puis, vaincu par l'irrésistible influence de cette voix sourde, qui alléguait incessamment de ténébreuses et incompréhensibles fadaïses, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine et s'endormit.

La médecine a souvent constaté chez les maniaques l'astuce, développée à un point fort rare chez les gens sains de raison. Nous ne saurions dire si le docteur avait préparé et médité de longue main l'emploi de sa ruse ; toujours est-il qu'il sut profiter de l'événement avec habileté. Il suivit de l'œil tous les mouvements du prêtre ; quand la tête de ce dernier s'affaissa, un imperceptible sourire vint se poser sur la lèvre de Bousseau, qui n'eût garde de s'arrêter et continua son discours avec patience. Une demi-heure se passa ainsi ; l'abbé Saulnier dormait profondément ; le docteur s'arrêta tout à coup ; il passa sans bruit sa jambe hors de son lit, ouvrit la fenêtre avec précaution et jeta son regard au dehors.

— Trente pieds ! murmura-t-il. La chose n'est pas impossible ; mieux vaut mourir ainsi d'ailleurs, que par le fusil de ces pâtres grossiers.

Il revint vers son lit, tordit ses draps les attacha solidement au balcon et se suspendit.

— Si je suis pris, disait-il en se laissant glisser, on me fusille ; si ce faible soutien se brise, je suis broyé ; si je m'échappe, la guillotine m'attend.... Les difficultés qu'on éprouve à régénérer le monde dépassent l'imagination !

Rien de tout cela ne devait arriver.

Le lendemain matin, au moment où les Vendéens, conduits par Cathelineau, sortaient du château de La Jallais, qui restait à la garde d'une garnison suffisante, l'abbé Saulnier se présenta triste et inquiet.

Le malheureux prisonnier s'était évadé cette nuit, dit-il ; dans l'état où l'avait mis sa blessure, je crains qu'il n'ait pu aller fort loin. La fenêtre de sa chambre donne sur la Douve et....

Il s'interrompit ; son regard venait de tomber sur cette fenêtre ; les draps, encore attachés au balcon, étaient rompus à deux toises du sol :

— Le pauvre homme se sera noyé, dirent quelques-uns.

Une sorte de lien, ouvrage des circonstances, unissait Jacques au docteur Bousseau. Le jeune homme s'élança vers la Douve.

— Le voilà ! s'écria-t-il aussitôt.

Le citoyen docteur était là on effet ; mais *quantum mutatus ab illo* !... son visage, complètement méconnaissable, gardait les traces de la fange où il restait enfoncé jusqu'à la ceinture ; il grelottait et faisait peine à voir. Jacques se plongea courageusement dans la Douve et parvint à le dégager ; le docteur monta péniblement le fossé. Il portait la tête basse et semblait interdit.

— Citoyens, dit-il, ou messieurs, comme il vous plaira d'être appelés, je m'engage à discontinuer mon rôle actif ; ne me fusillez pas.

En parlant ainsi, sa voix était timide et soumise ; le changement moral était plus frappant encore que le travestissement physique. Jacques et l'abbé Saulnier le soutinrent et gagnèrent avec lui la chambre où il avait passé la nuit. Ils parvinrent à le rassurer complètement.

— Puisque vous me laissez vivre, mes bons amis, dit le docteur en présentant avidement ses membres transis au feu allumé dans la chambre, je vous promets formellement de vivre en paix.... La République deviendra ce qu'elle viendra.

Jacques et le prêtre s'étonnaient : nous qui connaissons plus à fond le citoyen doc-

teur, nous avons droit de nous étonner davantage. Les gens de l'art auxquels nous avons soumis cette anecdote, nous ont dit que l'eau de la Douve avait fait, sur le cerveau malade du citoyen Bousseau, l'effet d'une douche administrée à point. N'ayant pas à donner d'explications plus plausibles, nous nous voyons réduit à croire les gens de l'art.

Quoi qu'il en soit, le docteur tint parole, il reprit sa petite clientèle de Châlonne et vécut tranquille autant que cela se pouvait en l'an 1793.

PAUL FÉVAL.

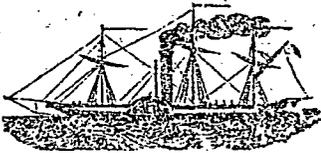
Annonces nouvelles de ce Jour.

Architecture.—P. F. TRÉPANNIER.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 6 NOVEMBRE 1849.

Arrivée de l'Hibernia.



NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 21 OCTOBRE.

New-York, 3 octobre, 3h P. M.

L'Hibernia est arrivé aujourd'hui à Boston, après un passage de 13 jours.

Liverpool 21 octobre.

Les moissons sont terminées en Ecosse ; la récolte de patates est bonne ; en Irlande, la récolte est immensément médiocre.

Farine 31s. à 32s. 6d. Le commerce dans les districts manufacturiers est languissant et décourageant. Le marché monétaire de Londres était bon.

Irlande.—Le Lord lieutenant a refusé de donner une réponse à la députation demandant la grâce d'O'Brien. On ne sait encore quel sera son sort. Néanmoins la recommandation du jury aura tout son effet. Un *Writ* d'Erreur a été préparé, mais on ignore s'il sera accordé.

O. Donoghue a été trouvé coupable. Le procès de Meagher a commencé le 16.

France.—Cavaignac perd de sa popularité. Rien d'important dans l'Assemblée nationale. Un changement dans l'administration du général, est ou le prélude de sa retraite, ou plus probablement celui de

quelque convulsion amenée par le ressentiment des républicains et des républicains de la veille, s'ils sont privés des douceurs du pouvoir. Le général Cavaignac n'a pas d'autre alternative. Il voit que la majorité de l'Assemblée, composée de royalistes de légitimistes, de républicains modérés (républicains du lendemain) ont le pouvoir de le chasser du poste qu'il occupe.

Les banquets socialistes à bon marché se continuent. Il s'en tiendra un sous les auspices de Ledru-Rollin, le 21, octobre ; ce banquet inquisiteur considérablement. Les fonds publics ont de nouveau baissé à 3 pour 100.

Autriche.—Tout y est en confusion. L'empereur a établi sa demeure dans un des faubourgs de Vienne. Cette ville n'a pas encore été bombardée, mais elle est assiégée par deux armées, 100,000 hommes l'entourent. Le chemin de fer ayant été rompu à plusieurs milles de Vienne, on ne peut avoir de nouvelles sûres. Les Français se tiennent à l'écart. La Russie se tient prête à appuyer l'empereur d'Autriche avec 200,000 hommes.

L'empereur est allé à Olmutz en Moravie. Il a avec lui une force suffisante. De là il pourra renouer les milliers sans nombre de Slaves prêts à faire la guerre à leur co-sujets allemands.

La Diète germanique a envoyé son ultimatum au Ban Jellachich. Aux dernières nouvelles, on s'attendait à ce que les hostilités aient été reprises.

Italie.—Les événements y produisent de sérieux résultats ; des soldats hongrois à Milan ont demandé à s'en retourner dans leur pays. La position de Radetski paraît périlleuse.

L'armée Piedmontaise a reçu ordre de se tenir prête à entrer en campagne.

Choléra.—L'alarme causée par l'apparition de ce fléau en Angleterre, s'est calmée. Il y a eu seulement 30 nouveaux cas, samedi. Un seul cas à Birmingham, aucun à Manchester. Jusqu'à présent, Liverpool n'a pas encore été visité par le choléra.

A Edimbourg, ses ravages ont été plus considérables qu'ailleurs. Le gouvernement est convaincu de l'inutilité des mesures de précaution et de quarantaine. On va rappeler tous les règlements faits à ce sujet.

Nous nous empressons de donner à nos lecteurs le résumé suivant des nouvelles d'Europe, arrivées ce matin. Nous avons eu le bonheur de recevoir la *Démocratie Pacifique* qui se trouvait avec notre copie du *Wilmer European Times* dans le sac au lettres, que nous mettons à contribution.

Espagne.—Il y a eu quelques légères escarmouches dans les provinces Catalanes.

France.—Le système de l'agitation au moyen de banquets, inauguré à la Barrière Poissonnière est le sujet de toutes les conversations. Les doctrines avancées dans ces réunions sont celles de 93 avec toutes leurs horreurs et leurs atrocités.

Il est généralement compris maintenant, que les princes de la maison d'Orléans renoncent à toutes leurs prétentions au trône de France en faveur du duc de Bordeaux.

Louis Napoléon est toujours celui qui a le plus de chance pour la présidence de la République. Les légitimistes voteront pour lui en haine de la République.

Prusse.—Il y a eu des troubles à Berlin.

On disait à Paris que Charles-Albert reprendrait les hostilités, le 22. Des lettres de Milan, du 15, disent qu'un combat a eu lieu entre les Croates et les Hongrois de la garnison. Le général Oudinot est parti pour Milan. Le blocus de Venise a été levé. Une insurrection aurait éclaté à Trieste et la République y aurait été proclamée. Ce fait est douteux.

(Traduit de l'*European Times* du 21 octobre.)

Nous empruntons les détails qui suivent à la *Démocratie Pacifique* du 18 octobre.

France.—L'Assemblée nationale continue à s'occuper de la constitution, mais elle en est arrivée à cette période de fatigue où l'on vote mais où on ne discute plus.—Le banquet des Socialistes a eu lieu le 18 sous la présidence de Laménais.

Vienne.—Une terrible incertitude existe au sujet des événements qui ont dû s'y passer le 11 ; on savait seulement qu'un combat eût eu lieu et plus imminent entre les défenseurs de la ville et les troupes de Jellachich. Dans la ville tout était armé et préparé à un combat décisif. De tous côtés arrivent des secours.

Des lettres de Frankfort annoncent l'entrée sur le territoire autrichien des troupes prussiennes, Wurtembourgeoises ; bavaroises pour abattre les deux plus puissants foyers de l'esprit démocratique en Autriche. Des lettres annoncent que les troupes russes ont passé le Pruth. Les troupes turques sont entrées dans Bucharest.

Italie.—Le cri de guerre retentissait à Turin, Gènes, Florence, Livourne, à Modène et à Parme.

L'Assemblée nationale de Venise a été convoquée pour le 11 octobre.

Des troubles ont éclaté le 26 septembre, dans les îles Ioniennes. Argostoli est mis en état de siège. On s'est battu à Lixuri. Le peuple veut se délivrer du protectorat de l'Angleterre.

La chronique politique du jour rapporte que Mr Judah, va être nommé juge de circuit de Montréal, que Mr. Moudelet des Trois Rivières remplacera Mr. Bédard sur le Banc de Montréal, que ce dernier monsieur sera nommé juge des Trois-Rivières. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces bruits n'ont d'autre origine que la manie de faire des histoires dont certaines gens sont possédés.

La *Gazette* de Montréal contredit la vente du chemin de fer de Lachine à Mr. G. Simpson : elle dit aussi que ce chemin n'a pas coûté les deux tiers de la somme à laquelle on l'évaluait.

On nous dit que les habitants de Charlebourg sont en émoi, par le temps qui court, par la visite qu'ils reçoivent, la nuit, nous devrions plutôt dire : la visite que leurs moutons reçoivent, la nuit, de plusieurs gros chiens qui font à ces derniers l'extrême honneur de les croquer. Pareil manège a été répété en plusieurs endroits de Charlebourg et de la Petite-Rivière ; et on est à la poursuite des larrons. Nous ne sommes donc plus à ce temps des bergers, où Guillot dormait paisiblement, laissant la garde de ses moutons à son fidèle Sultan.

Iles de la Magdeleine.

Un ami a eu la complaisance de nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre à lui adressée des îles de la Magdeleine.

« Les pêches ont été fort abondantes cet été. Il s'est pris en approchant de 5000 quintaux de morue, pour la seule pêche des habitants. Les Américains en ont emporté 2 ou 3000 quintaux. Si à cela vous ajoutez : 3 ou 4000 quintaux de maquereau, et peut-être 30 ou 40,000 quintaux de hareng, 3000 loup-marins et 7 ou 800 quintaux de flottage, vous aurez une idée des richesses immenses que renferment ces îles.

« Néanmoins le pays est pauvre, et même très-pauvre. D'où vient cela, me direz-vous? C'est que tout est ici à des prix exorbitants. Le lard, mess, se vend 1 chelling la livre, le beurre 1s. 3d., le biscuit 6d., la farine 5d. ou 14 piastres le quart, le riz 6d., du mauvais thé noir (car il n'en vient pas de bon) 6s. à 7s. 6d. le café 1s. 9d.; le tabac 2s. (encore est-il assez mauvais). Les marchandises sèches sont encore plus chères. Une verge d'indienne se vend 1s. 9d.; 1 verge de flanelle assez mince 3s.; 1 verge de coton-à-chemises 2s.; un gilet de drap assez commun £3; le fil 10s. la livre; une paire de bottes assez grossières £3.

Comté de Verchères.

A une assemblée très nombreuse des électeurs du comté de Verchères, tenue au village de Verchères, le vingt-cinq du courant, son honneur A. Marión, maire du comté, fut appelé au fauteuil et L. T. Chagnon, notaire, prit d'agir comme secrétaire.

Tenure Seigneuriale.

L'honorable F. X. Mailhot s'adressa à l'assemblée et après lui avoir énuméré divers projets de commutation, en avoir détaillé et établi les conséquences finit par en soumettre un qu'il prétendait le moins difficile dans son exécution, en ce qu'il doit mettre tous les censitaires au même niveau, et soustrait aux inconvénients que doit faire naître les diversités des rentes, ainsi que la difficulté d'établir une vraie indemnité pour les lods et ventes.

Proposé par J. N. A. Archambault écrivain, secondé par F. X. Collette écrivain;

« Résolu, que le dernier projet de commutation fait par l'honorable F. X. Mailhot, soit remis au secrétaire de l'Assemblée, pour être publié avec les autres procédés, et que cet honorable monsieur soit prié d'accorder son consentement. »

Ci-suit le projet de l'honorable F. X. Mailhot. « Un moyen que je ne vois pas encore suggéré par qui que ce soit, que je crois néanmoins praticable et avantageux, en ce qu'il ne serait nullement suivi d'inconvénients, de complications et difficultés que doit faire naître la variété des taux des anciennes et nouvelles concessions, ainsi que des opinions variées sur l'indemnité à accorder pour les lods et ventes et autres droits seigneuriaux, serait l'obligation aux censitaires de payer pour tout droit quelconque un prix fixe par arpent qui serait établi à titre d'experts de 3s à 5s de l'arpent suivant la qualité de la terre et payable à certaine époque, par pas moins de 60 ou 100 francs par paiement avec intérêt. ce qui ferait pour une

terre de 90 arpents, (supposée estimée à 4s) £18- ou 432 francs, par le paiement de la dite somme, la dite terre se trouverait dégagée de tout droit quelconque. Un dernier projet et que cet honorable monsieur proposa et qui fut accueilli par l'Assemblée fut le suivant.

« Ce qui rencontrerait peut-être plus les dispositions des censitaires Canadiens particulièrement, serait une loi (si la législature se croyait autorisée de la passer) de restreindre les seigneurs aux derniers anciens taux de concession d'une pinte de blé et un sol par arpent, ou 4 sols par arpent sans blé, et les lods payables sur la valeur du fond seulement, dans ce cas l'ordre qui en résulterait serait infiniment préférable à aucun changement quelconque, en ce que les censitaires n'auraient rien à payer par ce changement, à ajouter aussi que le droit de retrait ne devant s'exécuter par les seigneurs que dans des cas d'utilité publique, et dans celui d'un contrat frauduleux de la part du censitaire.

Par l'adoption de ce projet, il résulterait de grands avantages, serait disparaitrait la crainte fondée d'un changement dans nos lois de propriété, les intérêts des tiers parties en faveur desquelles il est dû par les seigneurs, ceux des mineurs, ceux enfin en faveur desquels, de telles propriétés sont substituées, seraient continuées et garanties.

George Etienne Cartier, écrivain, représentant du comté de Verchères, dans le parlement provincial, adressa ensuite à l'Assemblée avec son habileté ordinaire, diverses observations et remarques sur la tenure seigneuriale, sur la navigation du St. Laurent et autres sujets qui furent écoutées avec une grande attention et accueillies par les applaudissements de l'Assemblée. »

Proposé par M. Girard, écrivain, secondé par M. Romuald Ducharme;

« Résolu, que la tenure seigneuriale introduite en ce pays, a pu contribuer au prompt défrichement des terres incultes, mais qu'aujourd'hui telle tenure est peu d'accord avec les idées de liberté et de progrès qui se propagent si rapidement dans tout ce pays, de sorte qu'il est désirable que les abus qui se sont introduits depuis un certain nombre d'années dans la mise en pratique de ce système soient immédiatement arrêtés, et qu'il soit adopté une loi, qui en arrêtant les droits respectifs des parties, fixe l'échelle et les conditions auxquelles seigneurs et censitaires auront recours, quand il plaira à ces derniers de commuter la présente tenure en celle de franc-alleu roturier. »

Proposé, par Paschal Chagnon, écrivain, secondé, par F. X. Mailhot, fils écrivain;

« Résolu, que cette assemblée en appelant l'attention des honn. membres de l'Administration provinciale comme des chambres législatives, pour une réforme sur la tenure seigneuriale, croit que pour législater sur une question d'une aussi haute importance, on doit le faire avec beaucoup de précaution, c'est pourquoi il importe qu'aucun projet de loi sur cette question ne devienne loi sans être demeuré devant le public intéressé au moins l'espace d'une année avant de devenir loi pour permettre au peuple de le discuter. »

Navigation du St. Laurent.

Proposé, par F. X. Collette, écrivain, secondé, par M. H. Pariseau;

« Résolu, que la prospérité et le sort du pays dépendent plus que jamais de la navigation libre par les vaisseaux de toutes les nations de notre beau St. Laurent et de nos immenses lacs, et de la plus entière liberté de commerce avec quiconque voudra commercer avec nous et avec qui il nous sera avantageux de commercer. »

Education.

Proposé, par M. G. Préfontaine, secondé, par M. X. Rénou;

« Résolu, que c'est l'opinion de cette assemblée que le bill d'éducation pour rencontrer les vues générales des citoyens de ce comté, devrait obliger d'assister aux écoles seulement les enfants qui ne seraient pas au-dessous de l'âge de sept ans, ou au-dessus de celui de quatorze ans. »

Indemnité.

Proposé, par M. Isaac Hogne, secondé, par M. C. Hurteau;

« Résolu, que ceux qui ont souffert durant les troubles de 1837 et 38 dans le Bas-Canada ont à se plaindre gravement de ce qu'ils n'ont pas été indemnisés du montant de leurs pertes, lorsque dans

le Haut-Canada, semblables indemnités ont été liquidées et soldées depuis longtemps. »

Petites Cours.

Proposé, par M. Ant. Brodeur, secondé par M. Jean Fontaine;

« Résolu, que ce comté n'a qu'à se féliciter du système de la cour des commissaires et aimerait même à en voir la juridiction élevée jusqu'à dix livres, courant. »

Réforme Electorale.

Proposé par l'hon. F. X. Mailhot, secondé par F. X. Collette, écrivain;

« Résolu, que c'est l'opinion de ce comté que les membres libéraux du peuple ne doivent cesser de protester contre l'injustice, faite au Bas-Canada, par l'inégalité de la représentation, qui lui est imposée par l'acte d'union. Que ce comté espère que tous les membres réformistes feront tous leurs efforts pour obtenir une réforme électorale, basée et répartie sur le chiffre réel de la population du pays, dans le cas où ce mode serait plus avantageux au Bas-Canada. »

Vote de Confiance.

Proposé par Paschal Chagnon, écrivain, secondé par F. Lussier, écrivain;

« Résolu, que nous reposons confiance dans les membres qui tiennent aujourd'hui les rênes de l'Administration provinciale, et que nous nous en rapportons entièrement à ses amis du pays, pour les diverses mesures dont nous avons besoin. »

Agriculture.

Proposé par Thimothé Bertrand, secondé par M. Ambroise Sénécal;

« Résolu, que cette assemblée espère que la législature dans sa prochaine session, augmentera les sommes accordées aux sociétés d'agriculture dans chaque comté, attendu que les sommes déjà accordées sont insuffisantes. »

Réforme Administrative.

Proposé par J. N. A. Archambault, écrivain, secondé par V. R. Chagnon, écrivain.

« Résolu que cette assemblée espère, que vu l'état de gêne de la province et la dette énorme déjà contractée par les améliorations publiques, le nombre des officiers du gouvernement sera diminué et les salaires proportionnés aux revenus publics. »

Proposé par J. N. A. Archambault, écrivain, secondé par M. A. Girard, écrivain;

« Résolu, que cette assemblée offre ses plus sincères remerciements à G. E. Cartier, écrivain, membre du comté, pour l'empressement qu'il a montré à venir prendre part aux délibérations de cette assemblée dans un temps aussi difficile. »

Proposé, par l'hon. F. X. Mailhot, secondé par M. Ant. Brodeur;

« Résolu, que des remerciements soient offerts, à son honneur A. Marión, maire du comté, pour sa conduite sage et habile au fauteuil; ainsi qu'à L. T. Chagnon pour ses travaux comme secrétaire. »

Proposé, par A. Mailhot, écrivain, M. D., secondé par F. X. Collette, écrivain;

« Résolu, que les procédés de cette assemblée soient publiés dans la *Afinerve* et l'*Avenir*, dans leur prochain numéro. »

En référant à nos colonnes d'annonces, nos lecteurs verront que Mr. Trépannier offre au public ses services comme architecte. Nous connaissons particulièrement Mr. Trépannier et nous ne craignons pas de le recommander aux propriétaires.

[De la Minerve.]

Notre excellent peintre, M. Hamel vient de terminer le portrait de M. Joseph Lee, fondateur de la société dite *Shakspeare Club*. Cette toile a été peinte à la demande de l'Association, en signe d'estime et de reconnaissance envers son fondateur et sera suspendue dans la salle des réunions du club.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Triomphe de la Tempérance.

On nous écrit du cap St. Ignace, en date du 2 novembre :

« Qu'une retraite vient de se terminer, dans cette paroisse, dans le mois qui vient de s'écouler, qui a duré dix jours. La plus grande partie des Citoyens de cette Paroisse se sont empressés de s'enrôler dans la belle et noble société de Tempérance. La Paroisse en masse, a présenté une adresse à Messire le Grand Vicaire Meiloux, lors de son départ, pour le remercier du zèle qu'il avait déployé pendant cette retraite, et des pénibles fatigues qu'il avait bien voulu se donner pour obtenir cet heureux résultat. Le nouvel Apôtre de la Tempérance a répondu à cette adresse avec cette éloquence persuasive, onctueuse que lui connaissent tous ceux qui ont déjà ou le bonheur de l'entendre. »

TRAITEMENT DU CLERGÉ D'IRLANDE.

Si le projet d'affecter un salaire fixe pour le clergé d'Irlande réussit on calcule que la somme totale sera de £875,000, repartie comme suit :

3000 vicaires, £100 par année (curates)	£300,000
1000 curés à £150 (rectors)	150,000
750 curés de villes, à £300 par année	225,000
200 dignités de chapitres, etc., à £500	100,000
25 doyens, etc., £1000	25,000
25 évêques, etc., à £3000	75,000

Tablet de Londres.

Correspondance.

Nous accusons réception des sommes suivantes que nous avons reçu depuis notre dernier numéro.

- Dr. P. L... écr. Cap St. Ignace.—2d semestre.
- Messire J. L... St Charles, (I. M.)—1er et 2d sem.
- Ls. F... écr. Rivière-Ouelle.—2d semestre.
- Messire M... St. Simon.—2d semestre.
- Mgr. l'Evêque de Kingston, l'Assomption.—2d et 3e semestre. Je m'occuperai de ce que vous me demandez.
- F. X. G... écr. St Thomas.—Lettre reçue.
- Mr. B. M... inst. Ste. Foy.—Ditto.

Nominations Officielles.

Commissaires des Petites Causes.

St. VALLIER ; MM. André Roy et Jean Sir Roy.

ISLET : MM. Eugène Casgrain ; Vincent Martin, Barthélemy Pouliot, et Duncan Stephen Ballantyne.

VENTES PAR LE SHERIFF.

DISTRICT DE QUÉBEC.

Novembre, 1848.

N^o. 675.—M. J. Vallée, vs AMABLE NAZAIRE BLOUIN, de St. Vallier, Notaire. Un emplacement au dit lieu, premier rang, tenant d'un côté à Frs. Belanger, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église du lieu, le 28 novembre à 10 heures.

N^o. 675.—Marie Angélique Brousseau, vs JOSEPH BILODEAU son époux, de St. Michel. Un emplacement au village de St. Michel tenant d'un côté à F. Mercier et d'autre côté à la rue Deschenau, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église du lieu, le 28 novembre à 10 heures.

N^o. 431.—Charles M. T. Delanandière, vs JOSEPH CHARLAND dit FRAN-

cœur de St. Jean Deschaillons. Une terre de 2 arpens sur 40, second rang de la dite paroisse ; tenant d'un côté à la veuve Augustin Augé et d'autre côté à Néré Charland dit Francœur, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église du dit lieu, le 28 novembre à 10 heures.

N^o. 151.—Louis Carrier, vs JOSEPH GAMACHE, de la Pointe-Lévy arpenteur ; 1o. Une terre à St. Jean Chrysostome, tenant d'un côté à M. Stevenson, et d'autre côté à M. Davison ; avec bâtisses ; 2o. 4 Islets situés vis-à-vis la dite terre avec grange sur chacune. Vente à la porte de l'église du lieu, le 14 novembre, à 10 heures.

N^o. 1460.—Laurent Têtu et autre vs WILLIAM ADAMS, de St. Antoine de Tilly. Une terre au dit lieu, tenant d'un côté à Xavier Dion et d'autre côté à Godfroy Mariel, avec bâtisses. Vente à la porte de l'église du lieu, le 14 novembre à 10 heures.

Architecture.

P. F. Trépannier, Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au

No. 35, Rue Ste. Anne,

et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier dans les différentes branches de l'Architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Aussi surveille la construction des bâtisses à des conditions raisonnables.

Haute-Ville de Québec, }
6 novembre, 1848. }

AVIS.

Comite' de Secours.

TOUTES personnes tenant des billets pour PREMIUM, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, es-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet.

L. G. BAILLAGE, Président.
O. ROBITAILLE, Secrétaire.

Québec, 30 octobre, 1848.

Mount Eagle Tripoli.

A vendre par le Soussigné :

L'ARTICLE ci-dessus pour nettoyer le cuivre, l'argent, le métal britannique, le verre et autres articles ; il enlève rapidement les taches et les souillures, et reproduit le lustre magnifique et durable du métal neuf.

—AUSSI—

50 boîtes de serblanc I. C. charcoal.
50 do tole.

James Forster.

Rue St. Jean en face du général Wolfe.
Québec 18 oct. 1848.

ALEXANDRE LANCOGNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 29 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, uront les renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle.

C. H. TETU.

29 septembre 1848.

DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES,

G. G. ARDOUIN,

DISPENSARE DE QUEBEC.

Au coin du Séminaire, des

RUES
FABRIQUE & HOPE.

Medicaments Brevetés, etc.

Le soussigné prend la liberté de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu directement de Londres par les batques Durban et Pearl un assortiment très étendu de VÉRITABLES MEDICAMENTS BREVETÉS de DROGUES ANGLAISES, de PRODUITS CHIMIQUES de PARFUMERIE, etc.

—Ainsi Que—

Un choix très recherché de PEIGNES de touzgenres en ECAILLE et en CORNE.

Flacons d'odeur de verre coupé, montés en argent et autres pour la toilette.

—Aussi—

Vieux savon de Windsor et autres pour la barbe et la toilette.

Le tout a tres-bas Prix.

G. G. ARDOUIN,

Québec 20 octobre 1848.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. **Batuis Français** de Chiendent, pour tapis ; **Parfumerie** de Lubin.

Brosses à barbe, françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ, comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

Avis à nos abonnés.

La prochaine Session Parlementaire sera mémorable dans les fastes de l'histoire du Canada. Les questions qui y seront soulevées sont du plus haut intérêt. C'est une nouvelle ère qui s'ouvre à l'horizon pour nous, ainsi préparons nous à nous mettre à la hauteur des circonstances. Le vaste champ d'observations qui se présente, va donner au journal le plus grand intérêt. Nous publierons tous les débats de la Chambre d'Assemblée ainsi que les discours qui seront prononcés, indistinctement, sans nous occuper de quel parti appartiendront les orateurs.

Puis viendront d'intéressants débats sur

- Lu liberté du Commerce,
- L'Education du peuple,
- Le Rappel de l'Union,
- Le Rappel des lois sur la navigation,
- Lu libre navigation du St. Laurent,
- La Réforme Postale,
- etc., etc.

➔ Nous recevrons des abonnés pour le temps de la session.

➔ Le journal ne sera pas expédié pendant la Session à ceux qui n'auront pas payé leur abonnement, d'ici à ce temps, et ce n'est que juste.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU.

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX.

VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,
NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Pilote, Tweeds, Deskings, patrons de Vestes, Flannelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Métrons français et anglais, Poil de chèvre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et coloriés, Rubans, Lacets, etc., etc.

—AUSSI—

Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant.

Québec 20 Septembre.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quelqu'un de ces jours se trouverait un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendrait dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canada* et du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

LE

Bepertoire National.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉSTNA, agent.
Québec, 15 Sept. 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

APPEL AUX ARTISANS
et
AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire-Archiviste,
de l'Inst. Canadien.

Salle de l'Institut,
11 février, 1848.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le *John & Elmore* de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,
Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Livres de prieres et de pieté a bon marche.

Place du Marché
de la
HAUTE-VILLE.

THOS. GARY,

Place du Marché
de la
HAUTE-VILLE.

VIENT de recevoir de France un assortiment de LIVRES de prières, reliés en harnais de couleur, et en velours, avec agraffes et ornements d'or, plusieurs collections de la Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne, Bibliothèque des Petits Enfants, Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne, Bibliothèque Pieuse, et Bibliothèque des enfants pieux.

Toutes ces collections sont richement reliées et seront vendues au plus bas prix.

Québec, 23 octobre 1848.

THOS. GARY,

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE,

A transporté son établissement au
No. 2, Rue La Fabrique.
vis-à-vis le magasin de M. BOISSIAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

AVIS.

LE Soussigné a établi temporairement son Bureau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12.
J. CREMAZIE,
AVOCAT.

Québec, 6 Septembre 1848.

BOUTIQUE DE GORDONNIER.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.

ANDRE BURN.

21 avril 1848.

ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Bassé-Ville de Québec, dans l'Ancien Convent:

N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures.

J. B. A. CHARTIER,
Secrétaire.

Québec, 17 juillet 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-a-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorcel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON

Québec, 26 mai, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Neubliier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

M. Patry, Architecte, demeure, rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost.
Québec, 25 février, 1848.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N.º. 14, Haute-Ville.
Québec, 26 mai 1848.

Mr. Mott est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec
Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Comillard, Haute-Ville,
Vis-à-vis chez M. Benjamin,
Québec, 6 octobre, 1848.